



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00933

Numéro SIREN : 429 084 502

Nom ou dénomination : SEGECO AUDIT RHONE-ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2016 sous le numéro de dépôt A2016/020015



4750916

Dénomination : SEGECO AUDIT RHONE-ALPES
Adresse : 170 boulevard de Stalingrad 69006 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2000B00933
n° d'identification : 429 084 502
n° de dépôt : A2016/020015
Date du dépôt : 19/07/2016

Pièce : Projet du 12/07/2016



4750916

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. Monsieur Jean-Loup ROGE

Demeurant : 31 Boulevard des Belges – 69006 LYON

agissant en qualité de Président de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES (dénommée SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans les présentes), société par actions simplifiée au capital de 1.171.490 €, dont le siège social est à LYON 6^{ème} (69) – 170 Boulevard Stalingrad-, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 429 084 502,
inscrite au Tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON

D'UNE PART,

ET :

. Monsieur Jean-Loup ROGE

Demeurant : 31 Boulevard des Belges – 69006 LYON

agissant en qualité de Président de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE (dénommée SEGECO AUDIT AUVERGNE dans les présentes), société par actions simplifiée au capital de 234.890 €, dont le siège social est à BRIVES CHARENSAC (43770) – 12 Route de Coubon-, immatriculée au RCS de LE PUY EN VELAY sous le n° 483 725 560,
inscrite au Tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RIOM

D'AUTRE PART,

Il a été arrêté en vue de la fusion de la Société SEGECO AUDIT RHONES ALPES et de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, LES SOUSSIGNES ONT EXPOSE CE QUI SUIIT :

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

I – SEGECO AUDIT RHONE ALPES

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissariat aux comptes mais elle n'exerce que la profession de commissaire aux comptes.

Elle a été constituée sous forme de Société Anonyme en date à LYON le 13 décembre 1999.

Sa durée expire le 20 Mars 2099.

Son capital s'élève à la somme de 1.171.490 €, divisé en 117.149 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie, libérées intégralement.

II – SEGECO AUDIT AUVERGNE

La Société SEGECO AUDIT AUVERGNE a pour objet l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissariat aux comptes mais elle n'exerce que la profession de commissaire aux comptes et ce, dans la région AUVERGNE.

Elle a été constituée sous forme de société par actions simplifiée par acte sous seing privé en date à CLERMONT FERRAND (63) du 29 juillet 2005. Elle n'a jamais été transformée.

Sa durée expire le 17 août 2065.

Son capital social s'élève à la somme de 234.890 €, divisé en 23.489 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

III - LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

LIENS EN CAPITAL :

- La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES ne détient aucune action de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE

- La Société SEGECO AUDIT AUVERGNE ne détient aucune action de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

- Il est précisé que la Société SEGECOPRO (Société par Actions Simplifiée – siège social : Z.I – 12 Avenue de Coubon – 43700 BRIVES CHARENSAC - RCS LE PUY EN VELAY 443 416 912) détient la majorité du capital des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE.

DIRIGEANTS COMMUNS

- Monsieur Jean-Loup ROGE, Président de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, est également Président de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE.

IV - DIVERS

Les Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE ne font pas appel public à l'épargne et n'ont pas émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA CONVENTION DE FUSION FIXANT LES CONVENTIONS ENTRE LES SOCIETES SEGECO AUDIT RHONE ALPES ET SEGECO AUDIT AUVERGNE

PROJET DE FUSION
DES SOCIETES SEGECO AUDIT RHONE ALPES
ET SEGECO AUDIT AUVERGNE
PAR VOIE D'ABSORPTION
DE LA SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE
PAR LA SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES

BASES DE LA FUSION

I - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs sont notamment les suivants :

La Société SEGECO AUDIT AUVERGNE est une société de commissariat aux comptes, implantée dans la région Auvergne.

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES est une société de commissariat aux comptes, implantée dans la région Rhône-Alpes.

La Société SEGEPRO détient la totalité du capital des Société SEGECO AUDIT RHONES ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE, étant précisé qu'elle a prêté à consommation quelques actions de ces Sociétés.

Les motifs et buts qui ont incité la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE et la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, sous l'impulsion de la Société SEGEPRO, à envisager cette fusion sont les suivants :

- améliorer l'organisation technique des activités des deux Sociétés,
- accroître la professionnalisation des équipes,
- améliorer la communication externe tournée vers nos clients et partenaires,
- amélioration des services rendus à la clientèle,
- amélioration de la rentabilité de l'ensemble,
- simplification de la structure administrative et juridique du groupe,
- amélioration, simplification et harmonisation de l'organisation administrative et juridique du groupe,
- amélioration, simplification et harmonisation de la gestion des sociétés et de la gestion interne du groupe.

De plus, les « services support » du «groupe SEGEPRO » participent à cette harmonisation entre les Sociétés et la Société SEGEPRO exerce son rôle de holding animatrice.

II - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

. Le présent projet prévoit une absorption de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sur la base des comptes annuels de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE arrêtés au 31 août 2015.

. Les comptes de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE utilisés pour établir l'actif net apporté sont ceux arrêtés au 31 août 2015, arrêtés par le Président et approuvés par l'Assemblée Générale des Associés en date du 29 janvier 2016.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE dans son rapport en date du 14 janvier 2016.

Etant donné que les comptes de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE ont plus de six mois à la date du projet de fusion, la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE a établi, selon les mêmes

méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 avril 2016 par le Président en date du 23 mai 2016, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

. Les comptes de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31 août 2015, arrêtés par le Président en date du 18 décembre 2015 et approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 29 janvier 2016.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans son rapport en date du 20 janvier 2016.

Pour l'information des Actionnaires, la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 avril 2016 par le Président en date du 23 mai 2016, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

. Pour la valorisation des Sociétés et le calcul de la parité d'échange (qui doit être calculée en tenant compte de la valeur réelle des deux Sociétés et non pas des valeurs comptables), il est proposé de tenir compte des comptes arrêtés pour la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE au 31 août 2015 et des comptes arrêtés pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES au 31 août 2015 comme cela est expliqué en ANNEXE 1.

III – AUGMENTATION DE CAPITAL

A l'effet de réaliser la fusion objet des présentes, la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES procédera à une augmentation de capital par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux divers ayants droits de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE.

IV – PARITE D'ECHANGE

Une déclaration annexée aux présentes (ANNEXE 1) expose les méthodes d'évaluation utilisées et donne les motifs du choix du rapport d'échange des droits sociaux.

La parité d'échange ressort à 1,55 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES pour 1 action de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE.

PREMIERE PARTIE

APPORT-FUSION DE LA SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE A LA SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES

Monsieur Jean-Loup ROGE, agissant ès qualités, au nom et pour le compte de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

- à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, ce qui est accepté par Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

- de tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1^{er} septembre 2015, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-

après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE devant être intégralement dévolu à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans l'état où il se trouvera à cette date.

Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, l'actif net apporté en valeur comptable étant insuffisant pour permettre la libération de l'augmentation de capital de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et ce, alors même que les Sociétés concernées par la présente fusion sont sous contrôle commun, celle-ci sera réalisée aux valeurs réelles. Il est précisé que cette dérogation est possible dans la mesure où la société absorbante est préexistante (c'est-à-dire pas créée pour l'opération de fusion) et où elle a une activité préexistante.

Justifications de cette insuffisance (les valeurs réelles des Sociétés sont calculées en ANNEXE 1) :

* valeur de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES : 2.146.514 €

* valeur unitaire des 117.149 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES : $2.146.514 \text{ €} / 117.149 = 18,32 \text{ €}$ arrondis à 18 €

* valeur de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE : 658.758 €

* valeur unitaire des 23.489 actions de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE : $658.758 \text{ €} / 23.489 = 28,04 \text{ €}$ arrondis à 28 €

* parité : 1,55 actions SEGECO AUDIT RHONE ALPES pour une action SEGECO AUDIT AUVERGNE

* création de 36.408 actions SEGECO AUDIT RHONE ALPES de 10 € de valeur nominale chacune à échanger contre les 23.489 actions SEGECO AUDIT AUVERGNE, soit une augmentation de capital de 364.080 € pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES

- actif net comptable dans les comptes au 31/08/2015 de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE : 320.372 € diminués de la distribution de dividendes d'un montant de 46.978 €, soit 273.394 €, ce qui est insuffisant pour permettre la libération du capital de la Société SEGECO AUDIT RHONES ALPES.

I - ACTIF APORTE

L'actif apporté comprenait, à la date du 1^{er} septembre 2015, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur réelle :

A – ACTIF IMOBILISE

1 - ELEMENTS INCORPORELS

L'activité de commissariat aux comptes que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE exploite à BRIVES CHARENSAC (43700) et CLERMONT FERRAND (63000) qui comprend :

- la clientèle,
- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements conclus par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, en vue de lui permettre l'exploitation de ladite activité, notamment des mandats de commissaire aux comptes titulaire et suppléant qui lui ont été

confiés, mandats listés en ANNEXE 3 et ANNEXE 3 BIS ; ces mandats constituent un ensemble de mandats de commissaire détenus par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,

- le droit au bail bénéficiant à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, à savoir :
 - le droit à la sous-location commerciale conclue entre la Société SEGECO et la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE le 8 février 2012 pour la durée restante à courir (soit jusqu'au 31 janvier 2021) du bail commercial principal entre la SCI LESPINETTE et la Société SEGECO pour les locaux sis à CLERMONT-FERRAND (63000) – 2 Avenue Michel Ange, à savoir : locaux à usage de bureaux d'une surface d'environ 150 m2 occupant une partie du 2^{ème} étage et usage en commun de places de stationnement extérieur,
- le droit à la convention d'occupation gratuite bénéficiant à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, à savoir :
 - le droit à la convention d'occupation gratuite consentie par la Société SEGECO à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE pour les locaux sis BRIVES CHARENSAC (43700) – 12 Route de Coubon,
- tous droits de propriété industrielle, marques, brevets, logiciels et licences de logiciels pouvant appartenir ou bénéficier à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,
- tous documents commerciaux, techniques, administratifs, comptables et financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté,
- et généralement tous les éléments ayant trait avec l'exploitation dudit fonds.

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
Droit de présentation	177 474,00 €	0,00 €	177 474,00 €	571 458,72 €
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	177 474,00 €	0,00 €	177 474,00 €	571 458,72 €

Il est précisé que du fait de la réalisation de la fusion aux valeurs réelles, la clientèle a été valorisée sur la base des valeurs réelles. Les autres éléments d'actif et de passif apportés ayant une valeur réelle égale à leur valeur comptable à l'exception de la provision pour retraites et de l'impôt différé actif relatif à cette provision, la valeur du fonds de commerce est égale à 571.458,72 €, soit la différence entre la valeur réelle de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE avant provisions pour impôts et pour retraite, soit 658.758 €, et la valeur des autres éléments d'actif et de passif apportés (y compris distribution de dividendes, provision pour retraites et impôt différé actif), soit 87.299,28 €.

2 - ACTIFS IMMOBILIERS

Aucun actif immobilier n'est compris dans l'actif apporté.

Q

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
Agencements et installations	793,00 €	217,41 €	575,59 €	575,59 €
Matériel micro-informatique	1 434,00 €	1 434,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilier	13 043,31 €	12 559,06 €	484,25 €	484,25 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 270,31 €	14 210,47 €	1 059,84 €	1 059,84 €

4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
Actions immobilisées (titres BPMC)	1 150,00 €	0,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 150,00 €	0,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €

5 - TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	177 474,00 €	0,00 €	177 474,00 €	571 458,72 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 270,31 €	14 210,47 €	1 059,84 €	1 059,84 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 150,00 €	0,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS	193 894,31 €	14 210,47 €	179 683,84 €	573 668,56 €

Handwritten signature

B – ACTIF CIRCULANT

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
Stock de fournitures et consommables	635,81 €	0,00 €	635,81 €	635,81 €
Encours de prestations	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Créances clients et comptes rattachés	185 042,53 €	19 143,10 €	165 899,43 €	165 899,43 €
PEE NATIXIS	785,72 €	0,00 €	785,72 €	785,72 €
Etat CICE	12 349,96 €	0,00 €	12 349,96 €	12 349,96 €
TVA	24 759,43 €	0,00 €	24 759,43 €	24 759,43 €
Impôts différés actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 309,57 €
Comptes à terme	323 762,55 €	0,00 €	323 762,55 €	323 762,55 €
Disponibilités	12 427,54 €	0,00 €	12 427,54 €	12 427,54 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	579 763,54 €	19 143,10 €	560 620,44 €	564 930,01 €

Il est précisé que les impôts différés actif inscrits au présent traité correspondent à l'impôt sur les sociétés calculé sur la provision pour retraites inscrite au passif dans le présent traité et ce, du fait de la réalisation de la fusion aux valeurs réelles.

C – CHARGES CONSTATES D'AVANCE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
Charges constatées d'avance	5 899,00 €	0,00 €	5 899,00 €	5 899,00 €

D – TOTAL DE L'ACTIF

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	177 474,00 €	0,00 €	177 474,00 €	571 458,72 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 270,31 €	14 210,47 €	1 059,84 €	1 059,84 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 150,00 €	0,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
ACTIF CIRCULANT	579 763,54 €	19 143,10 €	560 620,44 €	564 930,01 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 899,00 €	0,00 €	5 899,00 €	5 899,00 €
TOTAL ACTIF	779 556,85 €	33 353,57 €	746 203,28 €	1 144 497,57 €

Le montant total de l'actif de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, dont la transmission à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES est prévue, est estimé à 1.144.497,57 €.

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PASSIF TRANSMIS

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE au 1^{er} septembre 2015 ressort à :

	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
Dividendes décidés par l'AGOA du 29/01/2016 (à verser pendant la période intercalaire)	0,00 €	46 978,00 €
Provision pour retraite	0,00 €	12 930,00 €
Compte courant SEGEPRO	140 000,00 €	140 000,00 €
Compte courant associés	69,72 €	69,72 €
Intérêts courus sur comptes courants	1 349,39 €	1 349,39 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 622,30 €	137 622,30 €
Personnel rémunérations dues	11 357,46 €	11 357,46 €
CE	750,94 €	750,94 €
Tickets déjeuner	500,00 €	500,00 €
Note de frais	33,65 €	33,65 €
Personnel provisions CP	13 140,78 €	13 140,78 €
Provision primes	10 000,00 €	10 000,00 €
Provision RTT	672,82 €	672,82 €
Provision participation salariés	8 572,00 €	8 572,00 €
Organismes sociaux	57 987,09 €	57 987,09 €
Etat impôt / associés	24,00 €	24,00 €
Etat IS	4 223,00 €	4 223,00 €
		0,00 €
Etat TVA	30 741,42 €	30 741,42 €
Etat CET à payer	8 787,00 €	8 787,00 €
TOTAL PASSIF	425 831,57 €	485 739,57 €

Il est précisé que :

- la distribution de dividendes d'un montant de 46.978 € est inscrite au passif du présent traité car la présente fusion intervient après l'AGOA du 29 janvier 2016 ayant décidé ladite distribution,

- la provision pour retraites est inscrite au présent traité du fait de la réalisation de la fusion aux valeurs réelles, alors même que cette provision n'est pas comptabilisée dans les comptes de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,

- qu'il a été décidé ne pas inscrire au passif du présent traité de fusion de provision pour impôts correspondant à l'impôt sur les sociétés calculé sur la plus-value de la clientèle ajoutée à l'actif dans le présent traité, et ce, du fait que la cession de cet actif par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES n'est pas probable à la date des présentes.

Le montant total du passif, dont la transmission est prévue, est estimé à 485.739,57 €.

Monsieur Jean-Loup ROGE, agissant ès qualités, certifie et déclare :

- que le montant du passif ci-dessus indiqué au 1^{er} septembre 2015 est exact et sincère,

- qu'il n'existe aucun passif non inscrit ci-dessus,

- qu'il n'existe aucun passif non enregistré ou aucun engagement hors bilan à la date du 31 août 2015,

- notamment que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

III - ACTIF NET APORTE

	Valeur nette comptable au 01/09/2015	Valeur d'apport au 01/09/2015
TOTAL ACTIF	746 203,28 €	1 144 497,57 €
TOTAL PASSIF	425 831,57 €	485 739,57 €
ACTIF NET APORTE	320 371,71 €	658 758,00 €

DEUXIEME PARTIE

PROPRIETE - JOUISSANCE - RETROACTIVITE

La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits mobiliers apportés par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Jusqu'audit jour, la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} septembre 2015 par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE seront considérées, fiscalement et comptablement, comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE y compris celles dont l'origine serait antérieure au 1^{er} septembre 2015, date d'effet de la fusion, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette Société.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques, afférents aux biens apportés incomberont à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} septembre 2015.

A cet égard, Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, déclare que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'il représente, n'a effectué depuis le 31 août 2015, date de l'arrêté des comptes retenue pour déterminer le rapport d'échange, et qu'elle n'effectuera, entre la date de signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, déclare :

. que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'il représente, ne prendra, entre ce jour et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif,

. qu'il n'a été procédé depuis le 1^{er} septembre 2015 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

TROISIEME PARTIE

CHARGES ET CONDITIONS

I - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES :

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités de représentant de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1° La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES prendra les biens et droits, et notamment les fonds de commerce à elle apportées, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur, dans leur désignation.

2° Elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, sans recours contre cette dernière.

3° Elle se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.



4° La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée.

5° La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

6° La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elles apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7° La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

8° Conformément à la loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE se poursuivront avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES. Liste en ANNEXE 4.

9° La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à la Société absorbée à raison des salaires versés par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE et ce, dans les conditions légales.

10° La société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

11° La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES s'engage à se substituer aux obligations de la Société Absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service. A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la Société Absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée. Corrélativement, elle bénéficiera de tous les droits de la Société Absorbée

II - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE

1° Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2° Monsieur Jean-Loup ROGE, représentant de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, s'oblige, ès qualités, à fournir à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3° Monsieur Jean-Loup ROGE, représentant de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, ès qualités, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4° Monsieur Jean-Loup ROGE, représentant de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société absorbée.

5° Monsieur Jean-Loup ROGE, représentant de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société absorbée pour quelque cause que ce soit.

QUATRIEME PARTIE

DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES **A LA SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES PAR LA SOCIETE SEGECO AUDIT** **AUVERGNE** **- AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES**

I - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les Sociétés soussignées, à :

- . 1,55 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES
- pour
- 1 action de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction :

- du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des deux Sociétés, ces valeurs étant basées sur l'évaluation de la valeur globale de chaque Société, cette évaluation s'étant faite à la valeur vénale (ANNEXE 1),
- de l'opportunité que présente cette fusion pour les Sociétés en cause,
- de l'appartenance des deux Sociétés au même groupe.

II - REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES PAR LA SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE- AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES

A - REMUNERATION DES APPORTS

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE devront recevoir, en échange des 23 489 actions composant le capital social de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, 36 408 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Le capital de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sera ainsi augmenté d'une somme de 364 080 €.

Les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE devront faire leur affaire personnelle de la négociation des éventuels rompus.

Ces actions nouvelles, toutes entièrement libérées, seront réparties entre les Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE à raison de 1,55 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES pour 1 action de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée contradictoirement par les Présidents des Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE et SEGECO AUDIT RHONE ALPES comme exposé en ANNEXE 1, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre Société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif, étant rappelé, comme exposé en ANNEXE 1 qu'il a déjà été tenu compte de la distribution de dividendes et de réserves décidée par l'Assemblée Générale Mixte des Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE ET SEGECO AUDIT RHONE ALPES du 29 janvier 2016.

Les actions nouvelles susvisées à créer par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et porteront jouissance à compter du jour de la date de réalisation définitive de la fusion.

Elles seront négociables dans les conditions prévues par la Loi.

B - PRIME DE FUSION

La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 658.758 €, et le montant de l'augmentation de capital de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, soit 364.080 €, constituerait une prime de fusion et serait inscrite pour son montant, soit 294.678 €, au passif du bilan de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES et sur laquelle porteraient les droits de tous les Actionnaires, anciens et nouveaux, de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion :

- vaudra autorisation pour le Président de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion,
- vaudra autorisation pour l'Assemblée Générale Ordinaire à donner à la prime de fusion toutes autres affectations autres que l'incorporation au capital.

étant précisé que ces autorisations devront être approuvées par les Assemblées Générales Extraordinaires des Associés des Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE et SEGECO AUDIT RHONE ALPES qui statueront sur l'approbation de la fusion.

CINQUIEME PARTIE

DECLARATIONS

Monsieur Jean-Loup ROGE, ès qualités, déclare :

- Que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaire.
- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité.
- Que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE est propriétaire de son activité de commissariat aux comptes :
 - . pour l'avoir créée le 2 janvier 2006 puis développée,
 - . pour avoir acquis la clientèle TRINCAL en 2006,
 - . pour l'avoir reçue dans le cadre d'un apport partiel d'actif de la Société SEGECO AUDIT RHONES ALPES en date du 30 août 2012,
 - . pour avoir acquis plusieurs fois des éléments incorporels isolés (droit de présentation de mandats),
 - . pour l'avoir reçue dans le cadre d'un apport partiel d'actif de la Société DS COMMISSARIAT en date du 22 juillet 2014,
- Qu'elle n'a contracté avec un tiers aucune interdiction de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier la parité retenue pour la présente fusion.
- Que les biens apportés, au titre de la fusion, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, de nantissement, warrant ou gage quelconque, excepté ceux figurant dans l'état récapitulatif du Greffe du Tribunal de Commerce de LE PUY EN VELAY annexé aux présentes (ANNEXE 5).
- Que la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE est seule propriétaire de tous les biens figurant à l'actif du dernier bilan au 31 août 2015 et que ces biens ne font l'objet d'aucune promesse de vente.
- Que les chiffres d'affaires et résultats de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE ont été les suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Chiffre d'affaires HT	Résultats d'exploitation	Résultats
31/08/2015 (12 mois)	727.372 €	72.746 €	56.076 €
31/08/2014 (12 mois)	673.869 €	88.260 €	59.666 €
31/08/2013 (12 mois)	700.298 €	135.570 €	86.769 €

- Que les livres de comptabilité de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE ont été visés par les représentants des deux Sociétés et seront remis à la Société absorbante après inventaire.

SIXIEME PARTIE

DISSOLUTION DE LA SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE

La Société SEGECO AUDIT AUVERGNE se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES qui constatera la réalisation de la fusion.

Du fait de la reprise par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES de la totalité de l'actif et du passif de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

SEPTIEME PARTIE

CONDITIONS SUSPENSIVES

Les présents apports faits à titre de fusion sont soumis aux conditions suspensives ci-après :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,
- Approbation de la fusion, par voie d'absorption, de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, par une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES qui augmentera le capital de cette dernière, en conséquence de la fusion.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de chacune des délibérations des Assemblées Générales des Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE et SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 31 août 2016, le présent acte sera considéré comme caduque, sans indemnité de part et d'autre.

HUITIEME PARTIE

REGIME FISCAL

I - DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'ils représentent respectivement, déclarent soumettre la présente fusion au

régime fiscal de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts en matière de droits d'enregistrement et aux articles 210 A et suivants et 115-1 du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés.

II - IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet fiscalement et comptablement le 1^{er} septembre 2015. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE seront englobés dans le résultat imposable de la Société absorbante.

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'ils représentent respectivement, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code Général des Impôts.

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'ils représentent respectivement, rappelle que conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, l'actif net apporté en valeur comptable étant insuffisant pour permettre la libération de l'augmentation de capital de la Société SECEGO AUDIT RHONE ALPES et ce, alors même que les Sociétés concernées par la présente fusion sont sous contrôle commun, celle-ci sera réalisée aux valeurs réelles. Il est précisé que cette dérogation est possible dans la mesure où la société absorbante est préexistante (c'est-à-dire pas créée pour l'opération de fusion) et où elle a une activité préexistante.

En application de l'article 210 A du CGI, la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, Société absorbante, prend les engagements :

- de reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, y compris notamment, en tant que de besoin, les provisions réglementées, la réserve spéciale des plus-values à long terme et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours ;
- de se substituer à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE pour la réintégration des plus-values et des résultats dont l'imposition aura été différée chez cette dernière ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (en ce compris, le cas échéant, les titres de portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-6 du CGI) reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, Société absorbée ;
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A, 3, d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées le cas échéant par la fusion sur l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. A cet égard, il est précisé que cet engagement comprend l'obligation faite à la Société Absorbante, en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;
- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour leur valeur fiscale qu'ils avaient dans les écritures de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE, Société absorbée, au 31 août 2015 ; à défaut, en cas d'inscription de ces éléments d'actifs pour leur nouvelle valeur, à comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur, qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

Obligations déclaratives :

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'ils représentent respectivement, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des Sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du CGI,
- en ce qui concerne la Société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.
- en ce qui concerne la Société absorbée, à souscrire la déclaration de cessation d'activité et la déclaration de ses résultats dans les délais et conditions légaux.

III - MAINTIEN DE REGIMES FISCAUX DE FAVEUR ANTERIEURS

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés et/ou de taxes sur le chiffre d'affaires, notamment du régime fiscal de faveur des fusions ou tout autre report ou sursis d'imposition.

En outre, la Société Absorbante s'engage à reprendre le cas échéant les engagements de conservation des titres souscrits par la Société Absorbée à raison de titres compris dans la fusion et bénéficiant des règles particulières propres aux apports partiels d'actif ou aux scissions mentionnés à l'article 210 B du CGI.

En outre, les Sociétés Absorbante et Absorbée déclarent qu'elles entendent bénéficier le cas échéant des dispositions du c. du 1. de l'article 145 du Code Général des Impôts, qui prévoit le maintien du régime fiscal des sociétés mères défini aux articles 146 et 216 Code Général des Impôts, en cas de fusion placée sous le régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

IV – AUTRES IMPOTS, TAXES ET OPERATIONS ANTERIEURES

D'une manière générale et à compter de la date d'effet de la fusion, la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES se substituera à la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actif lui étant transmis.

De plus, la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES sera subrogée dans les droits et obligations de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

V - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE qu'ils représentent respectivement, déclarent que les Sociétés SEGECO AUDIT RHONE ALPES et SEGECO AUDIT AUVERGNE sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée et constatent que la fusion emporte apport en société d'une université totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI la société absorbée issu de l'article 89 de la Loi de finances rectificative pour 2005. En conséquence, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société absorbante continuera la personne de la Société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'engage notamment à soumettre à la TVA les cessions ultérieures desdits

biens mobiliers d'investissement ainsi qu'à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions légales, les Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE et SEGECO AUDIT RHONE ALPES doivent mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont serait éventuellement titulaire la Société Absorbée, en application des dispositions fiscales.

De manière générale, la Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au regard de la TVA. En conséquence, la Société Absorbée transfèrera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la date de réalisation définitive de la fusion.

A cet effet, la Société Absorbée s'engage à présenter, dans les meilleurs délais, au service des impôts dont elle relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Absorbante dans le cadre de la présente fusion, dont elle fournira, sur demande, la justification comptable.

VI - ENREGISTREMENT

La fusion sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

NEUVIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

I - FORMALITES

- La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- La Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable au tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - REMISE DE TITRES

Il sera remis à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE à la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

III - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES, ainsi que son représentant l'y oblige.

IV - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

V - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2016
En 9 exemplaires

SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE
Jean-Loup ROGE



SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES
Jean-Loup ROGE



**FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE
PAR LA SOCIETE SEGECO AUDIT RHONE ALPES**

**ANNEXE N° 1
METHODES D'EVALUATION UTILISEES**

I - METHODES D'EVALUATION UTILISEES

La valorisation est basée :

- . sur les comptes au 31 août 2015 pour la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,
- . sur les comptes au 31 août 2015 pour la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES (comptes servant aussi pour d'autres opérations en cours avec la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES).

De plus, il est précisé que la Société SEGECRO détient, à l'exception de quelques actions faisant l'objet d'un prêt de consommation, la totalité du capital de ces deux Sociétés.

Il est précisé qu'il a été décidé de ne pas tenir compte, pour le calcul de la parité :

- . ni de l'impôt sur les plus-values latentes sur les éléments d'actif immobilisé (clientèle) de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE (cet impôt n'ayant de plus pas fait l'objet d'une provision inscrite au traité de fusion comme expliqué dans ledit traité),
- . ni de l'impôt sur les plus-values latentes sur les éléments d'actif immobilisé (clientèle) de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES,
- . ni de la provision pour retraites et ni de l'impôt différé actif inscrits au traité de fusion pour la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE,
- . ni de la provision pour retraites et ni de l'impôt différé actif non comptabilisés dans les comptes de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES.

- Société SEGECO AUDIT AUVERGNE :

La valeur d'une action SEGECO AUDIT AUVERGNE est calculée de la façon suivante :

* utilisation de deux méthodes :

1) méthode 1 : méthode patrimoniale :

- . montant des capitaux propres de la Société (soit 320.372 €) dans les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015,

- . majoré de la valeur de la clientèle égale à la production vendue affectée du coefficient 1 avec certains retraitements et ce, au 31 août 2015, soit : production vendue de 727.372 €, diminuée des remboursements de frais de déplacement (14.920 €) et des refacturations de cotisations (259 €), soit 712.193 €,

- . diminué des produits réalisés avec des sociétés du groupe, soit 28.796 €,

- . minoré de la valeur comptable de la clientèle au 31 août 2015 : 177.474 €

- . soit 826.295 € de valeur pour les 23.489 actions composant le capital au 31/08/2015,

2

2) méthode 2 : méthode par actualisation de flux

. montant du résultat d'exploitation au 31 août 2015 multiplié par 6 calculé de la façon suivante : résultat d'exploitation égal à 72.746 € minoré du CICE (7.690 €), soit 65.056 € multiplié par 6, soit 390.336 €,

. majoré de la trésorerie nette et ce, au 31 août 2015 (y compris le compte courant de la Société SEGEPRO dans la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE) et ce, au 31 août 2015 : 12.427 € de disponibilités + 323.763 € de VMP - 140.000 € de compte courant SEGEPRO - 1.349 € d'intérêts compte courant d'associé SEGEPRO à verser - 0 € d'emprunts bancaires, soit 194.841 €,

. soit 585.177 € de valeur pour les 23.489 actions composant le capital au 31/08/2015,

3) moyenne des deux méthodes :

$(826.295 \text{ €} + 585.177 \text{ €}) / 2 = 705.736 \text{ €}$ pour les 23.489 actions composant le capital de la Société au 31/08/2015,

* distribution de dividendes intervenue le 29 janvier 2016 : 46.978 €

* valeur de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE après distribution de dividendes : 658.758 €

* valeur unitaire des 23.489 actions de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE : $658.758 \text{ €} / 23.489 = 28,04 \text{ €}$ arrondis à 28 €

- SEGECO AUDIT RHONE ALPES :

La valeur d'une action SEGECO AUDIT RHONE ALPES est calculée de la façon suivante :

* utilisation de deux méthodes :

1) méthode 1 : méthode patrimoniale :

. montant des capitaux propres de la Société (soit 2.541.032 €) dans les comptes de l'exercice clos le 31 août 2015,

. majoré de la provision nette pour impôts comptabilisée lors de la scission de la Société PIN & ASSOCIES et de la provision nette pour impôts comptabilisée lors de la fusion avec la Société FIALP AUDIT, soit 1.065.442 € au total,

. majoré de la valeur de la clientèle égale à la production vendue affectée du coefficient 1 avec certains retraitements et ce, au 31 août 2015, soit : production vendue de 2.375.756 €, diminuée des remboursements de frais de déplacement (51.371 €) et des refacturations de cotisations (8.829 €), soit 2.315.556 €,

. diminué des produits réalisés avec des sociétés du groupe, soit 94.600 €,

. minoré de la valeur comptable nette de la clientèle au 31 août 2015 (3.492.482 €),

. soit 2.334.948 € de valeur pour les 117.149 actions composant le capital au 31/08/2015,

2) méthode 2 : méthode par actualisation de flux

. montant du résultat d'exploitation au 31 août 2015 multiplié par 6 calculé de la façon suivante : résultat d'exploitation égal à 875.602 € minoré de la reprise sur provisions pour immobilisations incorporelles d'un montant de 416.119 € et du CICE (19.356 €), soit 440.127 € multiplié par 6, soit 2.640.762 €,

. majoré de la trésorerie nette et ce, au 31 août 2015 (y compris le compte courant de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES dans la Société SEGEPRO) : 40.887 € de disponibilités + 94.000 € de compte courant SEGEPRO + 2.476 € d'intérêts compte courant d'associé SEGEPRO à recevoir - 0 € d'emprunts bancaires, soit 137.363 €,

. soit 2.778.125 € de valeur pour les 117.149 actions composant le capital au 31/08/2015,

3) moyenne des deux méthodes :

* $(2.334.948 \text{ €} + 2.778.125 \text{ €}) / 2 = 2.556.536 \text{ €}$ pour les 117.149 actions composant le capital de la Société au 31/08/2015,

* distribution de dividendes intervenue le 29 janvier 2016 : 410.022 €

* valeur de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES après distribution de dividendes : 2.146.514 €

* valeur unitaire des 117.149 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES : $2.146.514 \text{ €} / 117.149 = 18,32 \text{ €}$ arrondis à 18 €

- CONCLUSION :

Il ressort des méthodes retenues que la valeur respective des Sociétés SEGECO AUDIT AUVERGNE et SEGECO AUDIT RHONE ALPES est de :

- SEGECO AUDIT AUVERGNE : 28 € par action
- SEGECO AUDIT RHONE ALPES : 18 € par action

II - CHOIX DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

- SEGECO AUDIT AUVERGNE : 28 € par action
- SEGECO AUDIT RHONE ALPES : 18 € par action

Soit un rapport d'échange de :

28

—— = 1,55

18

soit 1,55 actions de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES
pour 1 action de la Société SEGECO AUDIT AUVERGNE

ANNEXE 2

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

LISTE DES IMMOBILISATIONS

LIASSE FISCALE

AU 31/08/2015

SEGECO AUDIT AUVERGNE

A handwritten mark, possibly a signature or a stylized letter 'Q', located in the lower right quadrant of the page.

DETAIL BILAN ACTIF

FONDS COMMERCIAL	177 444.00	177 444.30
23700000 FDS CIAL. DROIT DE PRESENTATI	151 777.00	151 777.00
20710000 MALI DE FUSION	25 667.00	25 667.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 059.84	1 057.30
21810000 AGENCEMENTS INSTALLATIONS	793.00	793.00
21831000 MATERIEL MICRO	1 434.00	1 434.00
21840000 MOBILIER	13 043.31	13 043.31
28181000 AMORT.AGENC.INSTAL.	217.41	138.11
28183100 AMORT.MAT.MICRO	1 434.00	1 434.00
28184000 AMORT.MOBILIER	12 550.00	12 000.90
AUTRES TITRES IMMOBILISES	1 158.00	1 158.00
27110000 ACTIONS IMMOBILISEES	1 158.00	1 158.00
Total II	178 603.84	180 321.30
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	835.81	835.81
32200000 STOCKS FOURNITURES CONSOMMABLE	835.81	835.81
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	6 148.00	6 148.00
34500000 PREST. DE SERVICE EN COURS	20 000.00	6 140.00
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	750.00	750.00
40810000 FRS - AVANCES ET ACOMPTES	750.00	750.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	182 244.89	182 244.89
41000000 CLIENTS	100 312.05	119 372.65
41000001 CLIENTS GROUPEES	18 865.20	
41600000 CLIENTS DOUTEUX	22 852.91	22 856.34
41810000 CLIENTS FACTURE A EMETTRE GROU	43 012.37	39 162.00
49100000 PROVISION DEPR. CREANCES CL.	19 143.10	19 148.30
AUTRES CREANCES	34 005.18	33 316.92
40981000 AVOIRS A RECEVOIR GROUPEES		5 740.80
43740000 PEE NATXIS	785.72	
44410000 ETAT OICE	12 348.98	9 298.00
44888000 Cote d'ivoire débiteurs locaux	18.79	
44587000 Cote d'ivoire TVA	1 858.00	4 121.59
44587200 Cote d'ivoire avances sur taxes	9 219.84	
44588000 TVA s/FAE	13 654.80	19 729.00
44587100 TVA s/AAE		83.00
44681000 ETAT CET A PAYER		1 241.00
45100000 COMPTE COURANT SEGEPRO		120 000.00
45980000 INTERETS COURUS SUR COMPTE COU		1 124.13
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	313 337.31	313 337.31
50810000 COMPTES A TERMES	323 782.55	313 337.31
DISPONIBILITES	50 587.77	50 587.77
51247000 BPNC S2A	3 183.43	18 101.28
51278000 CIC S2A	9 244.09	36 486.48

◆ Segeco

DETAIL BILAN ACTIF

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 829.00	3 025.00
48810000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 829.00	3 153.00
Total III	589 548.44	667 167.10
TOTAL GENERAL	768 293.32	877 685.40

◆ Segeco

DETAIL BILAN PASSIF

CAPITAL	234 890.00	234 890.00
10100000 CAPITAL SOUSCRIT APPELÉ VERSE	234 890.00	234 890.00
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	110.93	94 074.93
10430000 PRIMES D'APPORT	110.93	94 074.93
RESERVE LEGALE	21 379.00	21 379.00
10910000 RESERVE LEGALE	21 379.00	21 379.00
AUTRES RESERVES	168 803.55	168 803.55
10580000 AUTRES RESERVES	5 797.42	168 803.55
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	58 685.58	58 685.58
Total I	320 371.71	578 815.09
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	143 682.11	
45100000 COMPTE COURANT SEGEPRO	140 000.00	
45144000 COMPTE COURANT INTEGRATION FIS	4 223.00	
45510000 COMPTE COURANT ASSOCIES	69.72	
45580000 INTERETS COURUS SUR COMPTE COU	1 349.39	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	127 425.33	
40000000 FOURNISSEURS	313.49	23 793.73
40000001 FOURNISSEURS GROUPEES	55 318.04	1 257.60
40800000 FOURNIS. FACTURES NON PARVENUE	2 180.00	2 700.00
40810000 FOURN.FACTURES NON PARV. GROUP	79 923.78	97 674.00
DETTE FISCALES ET SOCIALES	163 776.68	
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	11 357.48	12 229.35
42200000 COMITE D'ENTREPRISE	750.94	109.97
42250000 TICKETS DEJUNERS	500.00	
42930000 NOTE DE FRAIS COLLECTIF	33.65	183.82
42920000 PERS DET. PROV. P. CONG. PAYES	13 140.78	9 683.18
42821000 PROVISION PRIMES	10 000.00	12 000.00
42823000 PROVISION RTT	672.82	
42840000 PERS DET. PROV. PART. SAL. F. EXP	8 572.00	8 468.00
42841000 PERS PROV. INTERESSEMENT		4 920.00
43100000 U.R.S.S.A.F.	27 831.04	27 407.85
43710000 GROUPE MORNAY COTISATIONS	9 088.00	9 538.41
43730000 MUTUELLE	4 029.48	2 237.78
43820000 CHARGES SOCIOCONGES PAYES	8 102.91	4 587.81
43823000 CHARGES SOCIALES SUR RTT	318.22	
43880000 ORGANISMES SOCIAUX CHA. PAY.	4 700.00	5 540.00
43980100 CAVEC	582.00	2 300.00
43987300 FORMATION CONTINUE	2 879.91	1 161.53
43987500 TAXE APPRENTISSAGE	2 868.83	1 152.33
44250000 ETAT IMPOTS ASSOCIES	24.00	
44400000 ETAT IMPOT SUR BENEFICES		28 684.00
44581000 TVA à décaisser		4 447.00
44571196 Cote d'ivoire encaissements taxes n	3 089.81	3 325.60
44571700 Cote d'ivoire encaissements taxes n	16 082.38	20 288.14
44588100 TVA s/AAE		958.80
44587000 TVA s/FAE	7 160.73	6 527.00
44681000 ETAT CET A PAYER	8 767.00	

◆ Segeco

DETAIL BILAN PASSIF

AUTRES DETTES	2 405.35	
41981300 AAE SEGECO		378.00
48710000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS		7 067.35
Total IV	240 635.37	240 635.37
TOTAL GENERAL	569 007.08	819 450.46

◆ Segeco

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

PRODUCTION VENUE DE SERVICES	727 372,43	873 888,56
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES GROUPE	28 195,95	44 485,00
70601000 HONORAIRES DIC		13 820,00
70605000 HONORAIRES JURIDIQUE	400,00	
70605500 HONORAIRES COMMISSAIRES COMPT	570 985,00	604 610,88
70605900 HONORAIRES APPORTS FUSION TRAIN	3 400,00	
70605700 HONORAIRES AUTRES MISSIONS D'A	7 960,00	
70620000 COMMISSIONS	922,00	
70645000 REFAC. COTISATIONS	259,49	
70680000 REMBOURSEMENTS DEPLACEMENTS	14 919,94	10 072,70
Chiffre d'affaires NET	727 372,43	873 888,56
PRODUCTION STOCKEE	12 866,00	250,00
71345000 VAR PRES SERV EN COURS	13 866,00	250,00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF DE CHARGES	68 579,60	68 748,94
78174000 REP PROVIREANCES DOUTEUSES	103,20	955,00
79181500 FRAIS VEHICULES GROUPE	1 670,40	1 670,52
79182000 TRANSF CH.SALUTRES S.ECT.		20,00
79183300 TRANSF.CH.FORMATION SALAIRES	11 778,00	14 008,34
79184000 TRANSF.CH.SIPERS PROD.	8 441,28	30 090,68
79185010 MISE A DISPOSITION DE PERSONNE	39 486,08	
AUTRES PRODUITS	1,72	3,82
78400000 AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	1,72	3,82
Total des Produits d'exploitation	720 512,55	720 504,72
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	71,25	33,30
60210000 ACHATS PAPIETERIE	71,25	33,30
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	509 585,67	292 301,09
60400000 PRESTATION SOUS-TRAITANCE GROU	120 893,00	72 895,40
60410000 PRESTATION SOUS-TRAITANCE EXTE	12 187,50	3 961,80
60830000 PETIT MATERIEL	378,75	
60840000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	287,71	659,08
60850000 CARBURANT VU	728,89	2 498,93
60851000 CARBURANT VP	1 671,14	
61110000 FRAIS DE PERSONNEL PRO GROUPE	55 552,00	55 740,30
61110100 REFACUT AUTRES FRAIS GROUPE	186,32	43 599,94
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	0,12	
61321000 LOCATIONS IMMOBILIERES GROUPE	10 062,00	19 682,08
61400000 CHARGES LOCATIVES	0,28	
61400010 REFACUT CHARGES LOCATIVES GROUPE	3 594,00	5 588,00
61520000 ENT. & REPARAT. LOCAUX		402,00
61552000 ENT. & REPARATION VEHICULES 2PL	386,98	638,71
61552001 ENT. & REPARATION VEHICULES 3PL	79,48	
61552100 REFACUT GROUPE FRAIS VEHICULES	5 530,10	
61581000 REFACUT MAINTENANCE GROUPE	7 756,00	200,00
61601000 REFACUT ASSURANCES GROUPE	1 280,00	1 048,00
62142000 REFACUT PERSONNEL CHARGES GROUPE	14,69	
62200000 REMUNERAT. D'INTERM. ET HONORA		1,87
62260000 HONORAIRES EXTERNES	1 300,00	1 074,00
62281000 HONORAIRES GROUPE	635,00	3 655,79

◆ Segeco

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

62282000 HON.ORG.FORMAT PROF	5 702,00	7 511,97
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	527,45	427,83
62310000 ANNONCES INSERTIONS		823,55
62330100 REFACUT COM CABINET GROUPE	70,23	
62340000 CADEAUX CLIENTELE		153,39
62500000 DEPLACEMENTS		2 170,91
62510000 DEPL. VEHICULES AVEC TVA RECUP	910,49	1 722,18
62510001 DEPL. VEHICULES SANS TVA RECUP	1 328,62	
62510100 REFACUT FRAIS DEP.HORS VEHIC GR	751,42	
62511000 DEPL.PERS.RENT.MOT.	1 637,75	3 119,41
62511001 CADEAU HERBERGEMENT AVEC TVA NO	38,87	
62511002 CADEAU HERBERGEMENT AVEC TVA RE	32,73	
62512000 DEPLAVION TRAIN ET AUTRES	374,80	
62513000 FRAIS DEPL. S8 TRAVAILANTS	2 145,76	3 537,44
62570000 INVITATIONS CLIENTS MIDI	633,84	
62571000 REPAS COLLAB ET FORMATIONS SOI	153,15	
62571100 REPAS COLLAB ET FORMATIONS MID	3 342,36	
62800100 REFACUT FRAIS COURRIER TEL INTE	186,00	
62810000 TELEPHONE	485,83	
62770000 SERVICES BANCAIRES	353,75	295,70
62810000 COTIS. ORGURE SYND	18 301,77	13 395,74
62810100 MANAGEMENT FEES	71 794,00	52 989,94
IMPTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	27 570,08	120 222,20
63330000 PART.FORM PROFES.	8 345,11	3 638,58
63330001 PART.FORM PROFES. APPEL FONDS	5 179,95	4 421,12
63350000 VERS LIBER.TAXE APPR.	3 208,50	1 488,91
63510000 CET	9 948,00	2 364,00
63540000 DROIT D ENREGISTREMENTS	500,00	91,87
SALAIRES ET TRAITEMENTS	214 855,60	221 319,16
64110000 APPOINTEMENTS	220 814,24	203 065,31
64110000 PRIME ANNUELLE	10 000,00	
64120000 CONGES PAYES	3 477,60	16 233,87
64123000 RTT	572,82	
CHARGES SOCIALES	170 335,80	100 159,74
64510000 COT.SEC.SOCIALE	67 836,30	90 986,34
64510100 CICE	7 888,98	5 628,00
64511000 FORFAIT SOCIAL	700,34	685,00
64512000 VARIATION CHARGES IMPRIMES	940,00	
64520000 CHARGES SOCIALES / CONGES PAYE	1 515,00	
64530000 CHARGES SOCIALES SUR RTT	318,23	183,51
64530000 COT.RET.COMP.NON CADRE	886,86	
64531000 COT.RET.CADRES	20 708,09	19 828,20
64532000 COT.CAVEC	3 513,50	3 439,90
64533000 PREVOYANCE NON CADRE	79,23	
64534000 PREVOYANCE CADRE	3 477,05	3 292,08
64540000 COT.CHOMAGE	9 409,05	8 969,87
64580000 MUTUELLE NON CADRE	294,84	
64581000 MUTUELLE	2 852,12	2 496,02
64720000 COT.COMITE D'ENTREP.	1 898,70	1 735,77
64730000 CHEQUES DE REMBURS	4 190,00	3 915,00
64780000 COT.MEDICINE TRAVAIL	208,00	387,08
64790000 ASS.INDUS.MULF CAR.	1 350,00	

◆ Segeco

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

64770000 ABONNEMENT PEE	1 880,61	474,51
64810000 INDEMNITE ET PRIME TRANSPORT	80,73	133,26
64820000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		400,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	637,48	681,48
68112000 DOT.AMORT.IJM.COHR.	637,48	681,48
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	100,00	4 998,30
68174000 DOT.PROV.CREANCES DOUTEUSES	100,00	4 998,30
AUTRES CHARGES	2,54	1,01
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	2,54	1,01
65820000 ECARTS REGLEMENTS CLIENTS	0,10	
Total des Charges d'exploitation	712 685,58	630 934,73
Resultat d'exploitation	2 726,96	88 250,98
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	18,55	6,82
78100000 PRODUIT DES PARTICIPATIONS	18,55	6,82
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	10 425,24	9 310,44
78400000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	10 425,24	9 310,44
Total des Produits Financiers	10 443,79	9 317,26
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	1 349,39	
68150000 INTERETS S.COMPTES COURANTS	1 349,39	
Total des Charges Financieres	1 349,39	
Resultat Financier	9 094,40	9 317,26
Resultat courant avant impôts	21 841,36	97 568,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	5 180,00	
77510000 PROD.CESS.IMMO INCORP	5 180,00	
Total des Produits exceptionnels	5 180,00	
Resultat exceptionnel	27 021,36	
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	11 328,00	
69100000 PART.SAL.FRUIT EXPANSION	7 175,10	6 894,01
69200000 INTERESSEMENT	406,50	4 344,75
IMPTS SUR LES BENEFICES	24 236,00	26 854,00
69900000 IMPTS SUR LES BENEFICES	24 236,00	26 854,00
Total des produits	801 417,34	730 183,08
Total des charges	746 340,98	870 516,40

◆ Segeco

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	55 076,36	38 666,68
---	------------------	------------------

◆ Segeco

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 746 203,28 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 727 372,43 Euros et dégageant un bénéfice de 56 076,36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2014 au 31/08/2015.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-198 3°)

Une convention d'intégration fiscale prévue par l'article 223A du CGI a été mise en place à compter du 01/09/2014. La société SEGEPRO est la tête de groupe de l'intégration fiscale qui se compose des suivantes : SEGECO AUDIT RHONE ALPES, SEGECO AUDIT AUVERGNE, SEGECO COMPETENCES, SEGECO CONSULTING, SDGS, GIMAC, SEGECO, KOOLOG et SEGECO SERVICES.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-198 1° et 2°; POG Art. 531-1°)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-I à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

◆ Segeco

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations Reprises Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	177 474
Installations générales agencements aménagements divers	793	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 477	
TOTAL	15 270	
Autres titres immobilisés	TOTAL	1 150
TOTAL GENERAL	193 894	

	Diminutions Pertes à Pertes Cessions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	177 474	177 474
Installations générales agencements aménagements divers	793		793
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 477		14 477
TOTAL	15 270	15 270	
Autres titres immobilisés	TOTAL	1 150	1 150
TOTAL GENERAL	193 894	193 894	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	130	79		217
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 435	558		13 993
TOTAL	13 573	637		14 210
TOTAL GENERAL	13 573	637		14 210

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
Installations générales agencements aménagements divers	79			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	558			
TOTAL	637			
TOTAL GENERAL	637			

◆ Segeco

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	22 453	170	22 283
Autres créances clients	162 190	155 559	6 631
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	788	788	
Impôts sur les bénéfices	12 350	12 350	
Taxe sur la valeur ajoutée	24 750	24 750	
Charges constatées d'avance	5 899	5 899	
TOTAL	228 420	199 473	28 947

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	137 622	137 622		
Personnel et comptes rattachés	45 028	45 028		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 987	57 987		
Taxe sur la valeur ajoutée	30 741	30 741		
Autres impôts taxes et assimilés	8 811	8 811		
Groupe et associés	145 842	145 842		
TOTAL	425 031	425 031		
Montant emprunts et dettes contractés sup. ass. pers. phys.	70			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; POG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10 000	23 489			23 489

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-198; POG Art. 531-2/11)

Nature	Achats	Montant des éléments Réévalués	Repris en apport	Globes	Montant de la dépréciation
FONDS DE COMMERCE TRINCAL	25 697			25 697	
FONDS DE COMMERCE APA CAC	23 592			23 592	
CLIENTELE CHEMINÉES SEGUIN	8 300			8 300	
CLIENTELE BOUNIOL	9 300			9 300	
CLIENTELE DS COMMISSARIAT	114 595			114 595	
Total	177 474			177 474	

◆ Segeco

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-198)

Les fonds de commerce ont été évalués à leur coût d'acquisition. En cas d'indice de perte de valeur, ces actifs incorporels sont soumis à des tests de dépréciation.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-198 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-198 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-198 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-198)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	43 812
Total	43 812

◆ Segeco

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

Détail des produits à recevoir
(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Montant
FAE GROUPE	43 012
Total	43 012

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-198)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	1 349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 990
Dettes fiscales et sociales	58 430
Total	141 739

◆ Segeco

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

Détail des charges à payer
(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Montant
CPE 2015	2 000
CVAE 2015	8 797
FNP CAC	2 160
FNP GROUPE	79 830
DETTE SOCIALES	49 844
INTERETS COURUS SUR COMPTE COURANT	1 349
Total	141 770

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-198)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 899
Total	5 899

◆ Segeco

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

Détail des charges constatées d'avance
(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA AST	104		
CCA CRCC	5 795		
Total	5 899		

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan
(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	51 878		
Emprunts et dettes financières diverses	140 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 149		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**Effectif moyen**

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Total	8	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 349	10 445
Dont entreprises liées	1 349	

◆ Segeco

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Engagement en matière de pensions et retraites**
(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/b, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
50 ans	moins d'un an	
54 à 59 ans	1 à 5 ans	
60 à 64 ans	6 à 10 ans	12 673
40 à 49 ans	11 à 20 ans	312
30 à 39 ans	21 à 30 ans	970
moins de 30 ans	plus de 30 ans	325
Engagement total		14 280

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- table de mortalité : TV 88/90
- méthode retenue : Rétrospective Pro rata Temporis
- taux de charges sociales : 45%
- taux d'actualisation : 2,00%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnité de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		14 280	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes
(Code du Commerce Art. R 123-197 5°; PCG Art. 531-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SEGEFI	SARL	5 188 320	12 ROUTE DE COUBON ZI 43700 BRIVES CHARENTAIS

◆ Segeco

Code	Libellé	Unité	Catégorie de bien	Emballage	Montant d'acquisition (€)	Date de mise en service	Statut	Historique des biens	Quantité	Taux d'usure (%)	Amortissement
00000000	AVA DES COMMISSARIAT	Qté	En service	AE015	3145000,00	31/03/2021	Non	INCORPORÉ	1,00	3,00	2810000,00
00000000	FONDS COMMERCES SERRIG ARA	Qté	En service	AE015	335000,00	09/09/2021	Non	INCORPORÉ	1,00	3,00	301500,00
00000000	FONDS COMMERCES SERRIG DUTREMEZ	Qté	En service	AE015	8000,00	09/09/2021	Non	INCORPORÉ	1,00	3,00	7700,00
00000000	ACHAT CLIENTELE CAC EASTWELL	Qté	En service	AE015	5300,00	24/10/2021	Non	INCORPORÉ	1,00	3,00	5070,00
00000000					13777,00						
00000000	INCENDIES TRICAL	Qté	En service	AE015	235000,00	27/12/2008	Non	INCORPORÉ	1,00	3,00	228500,00
00000000	INCENDIES TRICAL	Qté	En service	AE015	130,00	31/01/2007	Non	INCORPORÉ	1,00	3,00	126,00
00000000	CRIT FAS DIRECT TRICAL	Qté	En service	AE015	2500,00	05/09/1907	Non	INCORPORÉ	1,00	3,00	2400,00
00000000					793,00						
00000000	PLACARD 4 VERTICAUX BLANC	Qté	En service	AE015	1434,00	04/02/2021	Non	COMPOSÉ	1,00	3,00	1380,00
00000000	2 THERM MOBRE L'VAZ AC TP20	Qté	En service	AE015	8699,16	03/01/2008	Non	COMPOSÉ	2,00	3,00	8358,32
00000000	PROCESSEMENT EX BUREAU 4 RESIST	Qté	En service	AE015	34320,00	03/03/2008	Non	COMPOSÉ	4,00	3,00	32976,00
00000000	4 BUREAUX SERVICE SOCIAL	Qté	En service	AE015	3489,98	03/03/2008	Non	COMPOSÉ	2,00	3,00	3355,96
00000000	2 BUREAUX CHASSE CAC	Qté	En service	AE015	11493,37	03/03/2008	Non	COMPOSÉ	1,00	3,00	11043,37
00000000	2 CHASSEUR VERT CAC	Qté	En service	AE015	432,20	03/03/2008	Non	COMPOSÉ	1,00	3,00	419,78
00000000	CHASSEUR ROULANT PLAT NETRE	Qté	En service	AE015	406,18	03/03/2008	Non	COMPOSÉ	1,00	3,00	393,18
00000000	CHASSEUR SALLE REUNION	Qté	En service	AE015	397,38	03/03/2008	Non	COMPOSÉ	1,00	3,00	384,38
00000000	ARMOIRE BACS SERVICE SOCIAL	Qté	En service	AE015	186,49	03/03/2008	Non	COMPOSÉ	1,00	3,00	182,49
00000000	CHASSEUR AUTO EX BUREAU 1A	Qté	En service	AE015	31063,13	03/03/2008	Non	COMPOSÉ	1,00	3,00	29756,99
00000000	50 POTS EPINE	Qté	En service	AE015	11550,00	23/01/2023	Non	COMPOSÉ	50,00	3,00	10950,00

Exemplaire à conserver par le déclarant

Formule de base

1

BILAN - ACTIF

Page 14

Dénomination de l'entreprise : **SAS SIGECO AUDIT AUVERGNE**

Adresse de l'entreprise : **12 AVENUE DE COCOTON**

Nom du SI(ET) : **18372526900021**

Date de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Date de l'exercice précédent : **12**

Watt : ☐

	N°	Montants (en €)		N°	Montants (en €)	
		12	11		12	11
Capital souscrit non appelé (A)	AA					
Frais d'établissement *	AB					
Frais de développement *	AC					
Concessions, brevets et droits similaires	AD					
Fonds commercial (1)	AE	177 474		AE	177 474	177 474
Autres immobilisations incorporelles	AF			AF		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AG			AG		
Torrains	AH			AH		
Constructions	AI			AI		
Immobilisations acquises, créances et autres immobilisations	AJ			AJ		
Autres immobilisations corporelles	AK	15 270		AK	14 210	1 060
Immobilisations en cours	AL			AL		
Avances et acomptes	AM			AM		
Participations déductibles selon la méthode de vote en assemblée	AN			AN		
Autres participations	AO			AO		
Créances rattachées à des participations	AP			AP		
Autres titres immobilisés	AQ	1 150		AQ	1 150	1 150
Prêts	AR			AR		
Autres immobilisations financières*	AS			AS		
TOTAL (II)	AT	193 894		AT	14 210	179 684
Matières premières, approvisionnements	BU	636		BU	636	636
En cours de production de biens	BV			BV		
En cours de production de services	BW	20 000		BW	20 000	6 140
Produits intermédiaires et fins	BX			BX		
Marchandises	BY			BY		
Avances et acomptes versés sur commandes	BZ			BZ		750
Clients et comptes rattachés (3)*	CA	185 043		CA	19 143	165 899
Autres créances (3)	CB	37 895		CB	37 895	158 319
Capital souscrit et appelé, non versé	CC			CC		
Valuers multivaluers de placement (dont certains avoués : ...)	CD	323 763		CD	323 763	313 337
Disponibilités	CE	12 428		CE	12 428	50 588
Charges courantes d'exercice (3)*	CF	5 899		CF	5 899	5 153
TOTAL (III)	CG	585 663		CG	19 143	566 519
Frais d'émission d'emprunt à déduire	CH			CH		
Revenu de remboursement des obligations	CI			CI		
Garants de versements antérieurs	CJ			CJ		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CK	779 557		CK	33 354	746 203

Remarque : (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

(1) Part de plus de 100 ans : **CR**

25 364

<

EXPLOITATION A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Département des Finances		SAR SINGAPORE AIRTEL AIRPORT			Exercice N		Exercice (N-1)			
		Frais		Comptes de Produits et Revenus		Total		Exercice (N-1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	PA	PA		PC					
	Productions vendues	Matières Services	PF	PF		PF				
			727 372	372		727 372	673 869			
	Chiffres d'affaires nets*		727 372	372		727 372	673 869			
	Production services*					13 860	25			
	Production immobilisée*									
	Subventions d'exploitation									
	Reprises sur amortissements et provisions, résultat de charges* (8)					44 578	46 743			
	Aucun produit (1) (11)					2	4			
	Total des produits d'exploitation (2) (8)					785 813	720 865			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*									
	Variation de stock (marchandises)*									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					71	33			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*									
	Autres achats et charges diverses (3) (6 bis) *					329 586	292 992			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					27 180	12 222			
	Salaires et traitements*					244 965	221 319			
	Charges sociales (10)					110 526	100 359			
	Dotations d'exploitation		}	+ dotations aux amortissements*		637	581			
					- dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					100	4 996				
Pour risques et charges : dotations aux provisions										
Autres charges (12)					3	1				
Total des charges d'exploitation (4) (10)					713 067	632 605				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						72 746	88 260			
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué au titre transféré*				(11)					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)					
	Produits financiers de participations (5)					20	9			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)									
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					10 425	9 310			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									
	Différences positives de change									
	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement									
	Total des produits financiers (V)					10 445	9 319			
	CHARGES FINANCIÈRES		Dotations financières aux amortissements et provisions*							
Intérêts et charges assimilés (6)						1 349				
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement										
Total des charges financières (VI)					1 349					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)					9 095					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS II - III - IV - V - VI					81 861	97 579				

PARMI CLASSE A LUNNENKUNN PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANTEXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cadre A		ETAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an
BENEFICIAIRE	Créances rattachées à des participants	VA	VM			
	Prêts (1) (2)	EP	EM			
	Autres immobilisations financières	VF	VM			
	Créances diverses et litiges	VA	VM	22 853	120	22 733
	Autres créances clients	VS	VM	162 190	155 559	6 631
	Créances rattachées à des participants	VA	VM			
	Prêts (1) (2)	EP	EM			
	Autres immobilisations financières	VF	VM			
	Créances diverses et litiges	VA	VM	22 853	120	22 733
	Autres créances clients	VS	VM	162 190	155 559	6 631
BENEFICIAIRE	Créances rattachées à des participants	VA	VM			
	Prêts (1) (2)	EP	EM			
	Autres immobilisations financières	VF	VM			
	Créances diverses et litiges	VA	VM	22 853	120	22 733
	Autres créances clients	VS	VM	162 190	155 559	6 631
	Créances rattachées à des participants	VA	VM			
	Prêts (1) (2)	EP	EM			
	Autres immobilisations financières	VF	VM			
	Créances diverses et litiges	VA	VM	22 853	120	22 733
	Autres créances clients	VS	VM	162 190	155 559	6 631
TOTAL		VA	VM	228 837	199 473	29 364

De Bure

SECO

Désignation de l'entreprise: SAS SEGECO AUDIT AUVERGNE		N° de l'exercice: 2015	
I. RÉINTEGRATIONS			
Rémunération de travail (correspondance à l'IS)		à réintégrer: 56 076	
Autres plus-values (autres que celles de l'IS)		à réintégrer: 7 143	
Autres plus-values (autres que celles de l'IS)		à réintégrer: 24 236	
Autres plus-values (autres que celles de l'IS)		à réintégrer: 87 455	
II. DEDUCTIONS			
Déductions diverses (autres que celles de l'IS)		à déduire: 7 057	
Déductions diverses (autres que celles de l'IS)		à déduire: 7 690	
Déductions diverses (autres que celles de l'IS)		à déduire: 14 747	
Déductions diverses (autres que celles de l'IS)		à déduire: 72 708	
Déductions diverses (autres que celles de l'IS)		à déduire: 12 708	

De Bure

SECO

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise: **SAS SEGECO AUDIT AUVERGNE**

31/08/2015

Détail des réintégrations diverses		Montant brut	A 1 an ou plus	A plus d'un an
CICE 2015				
Total des déductions diverses				

De Bure

SECO

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise: SAS SEGECO AUDIT AUVERGNE		N° de l'exercice: 2015	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit relatif à l'exercice précédent (1)		à reporter: 7 690	
Déficit imputable (montant des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		à reporter: 7 690	
Déficit reportable (différence K4 - K5)		à reporter: 7 690	
Déficit de l'exercice (Tableau 2058-A, ligne X0)		à reporter: 7 690	
Total des déficits relatifs à l'exercice (somme K6 + Y1)		à reporter: 7 690	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		à reporter: 19 244	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
Provisions pour congés et charges		à reporter: 7 143	
Provisions pour congés et charges		à reporter: 7 057	
Provisions pour congés et charges		à reporter: 7 143	
Provisions pour congés et charges		à reporter: 7 057	

De Bure

SECO

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 - 3° du CGI)

Montant de la réintégration au titre de l'exercice	Montant du déficit de l'exercice	Impôts	Montant net à la fin de l'exercice
--	----------------------------------	--------	------------------------------------

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

* Ces entreprises sont exonérées de l'impôt sur le revenu des sociétés (art. 2058-A-2015)

De Bure

SECO

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise		SAS SPOCO AUDIT ANVERGHE		N° de l'entreprise		N° de l'entreprise	
Obligations	Rapport à l'Assemblée Générale sur l'état de l'entreprise	OC		Affectations aux réserves	ZB	2 110	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel le document est établi	OD	59 666	Autres réserves	ZD	(163 006)	
	Provisions sur les réserves	OE		Dividendes	ZE	314 519	
	TOTAL I	OF	59 666	Autres répartitions	ZF	(93 956)	
				Rapport à nouveau	ZG		
TOTAL II				ZH	59 665		
DISTRIBUTIONS (Article 238 bis de la loi 2003)							
Montant total des sommes distribuées (montant net des retenues pour le paiement de la cotisation prévue à l'article 231 de la loi 2003 ou l'impôt de l'entreprise)							
Renseignements divers							
Renseignements divers	Engagement de prêt de crédit à court terme	JP		VO			
	Engagement de crédit-bail immobilier			VR			
	Engagement de crédit-bail financier			VS			
	Engagement de crédit-bail financier			VT	188 922	176 006	
	Engagement de crédit-bail financier			VX	13 646	20 590	
	Engagement de crédit-bail financier			VY	(15)		
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	8 164	12 671	
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	118 867	83 725	
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	329 586	292 992	
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	9 946	2 564	
Renseignements divers	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	17 234	9 658	
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	27 180	12 222	
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	153 221	125 938	
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	63 284	47 570	
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ	226 609		
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
Renseignements divers	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
Renseignements divers	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			
	Engagement de crédit-bail financier			ZZ			

Q

ANNEXE 3 - LISTE DES MANDATS DE CAG TITULAIRE

345826	DL	12/31	20191231	SAA	EN COURS
353574	4M	12/31	20201231	SAA	EN COURS
040015	ABRAHAM	09/30	20121130	SAA	1200003251
174202	ACF	03/31	20190331	SAA	1202270139
343551	ACF AURILLAC	03/31	20183103	SAA	1202281206
310402	ADAPTE CANTAL	12/31	20181231	SAA	1202203884
345626	ADEF	12/31	20131231	SAA	1202074848
345627	ADEF PLUS	12/31	20181231	SAA	1100059485
343349	ADLE	12/31	20171231	SAA	1202261014
009083	AGA MAISON SAINT JOSEPH	12/31	20151231	SAA	1202164848
349147	ALPHA BTP NORD	09/30	20201231	SAA	1202341847
354542	AROMA ZONE STORE	12/31	20201231	SAA	EN COURS
049010	ASSOCIATION AUREP	12/31	20141231	SAA	1202130847
065010	ASSOCIATION DIOCESAINE DU PUY	12/31	20120630	SAA	120228843
348853	ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DU SA	12/31	20201231	SAA	1202325004
174036	AUVERGNE ALU	12/31	20171231	SAA	1202342826
100416	AUVERTRANS	12/31	20131231	SAA	1202087344
343736	AZH HOLDING	12/31	20181231	SAA	EN COURS
005059	BEAL INOX	12/31	20151231	SAA	01004515
049894	BENAC	12/31	20151231	SAA	1202164836
100444	BIOSE	12/31	20141231	SAA	1202102022
300189	BIOSE INDUSTRIE	12/31	20151231	SAA	1202102022
011304	BRIN DE FICELLE	12/31	20161231	SAA	1202221176
049682	C 2 A	12/31	20171231	SAA	1100064302
100405	CARPAC	12/31	20121231	SAA	1202063991
311151	CENTRE DE READAPTATION DE MAURS	12/31	20171231	SAA	1202203881
348863	CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DU BASSIN DE RIOM	12/31	20201231	SAA	1202325004
311218	CESJ CENTRE EUROPEEN SAINT JACQUES	12/31	20120413	SAA	1202214053
100408	CF2C	12/31	20171231	SAA	1201870589
353605	CHAMP POINTU	12/31	20201231	SAA	1202345919
173904	CHEMINES SEGUIN DUTERIEZ	12/31	20161231	SAA	1202207085
345620	CHRONOS INTERIM	05/31	20190531	SAA	1202011259
174028	CIPAM	03/31	20140331	SAA	1202241261
344896	COMITE DEPARTEMENTAL LIGUE NAT. CONTRE LE CANCER	12/31	20171231	SAA	1202271471
174007	COMPTA GESTION	09/30	20180930	SAA	1202241002
345630	DOMAC	12/31	20161231	SAA	1200639821
042885	DUBOT ET FILS SCIERIE	12/31	20121231	SAA	1202019791
049893	ELEC INDUSTRIE	09/30	20120630	SAA	1202164842
049135	EMO	12/31	20141231	SAA	1202165751
013317	ESMUS PACKAGING	09/30	20140630	SAA	1202084435
354202	ETABLISSEMENTS CHADELAT	12/31	20201231	SAA	EN COURS
173025	ETS RAY	09/30	20130930	SAA	1202206025
345631	EUROPECHINS	12/31	20161231	SAA	1202127453
043362	FAPOURNOUX	09/30	20180930	SAA	1202318665
345632	FCPE	12/31	20151231	SAA	1202013026
344873	FELET ESTAMPAGE	09/30	20180930	SAA	1202210337
347182	FINANCIERE GALVAING NIOCEL	12/31	20203112	SAA	EN COURS
049758	FINANCIERE MOREL BELLEIN	12/31	20161231	SAA	1202020688
049517	FISCHER BARGOIN	12/31	20141231	SAA	1202131049
345633	FLEURUS	12/31	20151231	SAA	1202127448
042450	FLEURY AUJEAN	12/31	20171231	SAA	1201982168
343251	FONDATION THEA	12/31	20181231	SAA	1202243276
049463	FP	09/30	20150930	SAA	1202128547
100057	FRAC AUVERGNE	12/31	20121231	SAA	1203019771
354200	FROMAGERIE CONDUTIER	12/31	20201231	SAA	EN COURS
345634	GALATEE	12/31	20181231	SAA	1202011894
049978	GORCE SAS	03/31	20150331	SAA	1202130836
344540	GREENLOG	12/31	20131231	SAA	1202270878
174001	HABITAT PROMOT CONSTRUCTION	09/30	20190930	SAA	1202284886
173016	HYTECK	12/31	20211231	SAA	1202308586
345649	IOHRA	04/30	20190430	SAA	1202302361
100415	JEAN GABRIEL	04/30	20150430	SAA	1202107792
345844	JOUMARD ET FILS	03/31	20190331	SAA	1202302674
346774	JRS HABITAT	08/31	20211231	SAA	1202320931
345635	JUSTICE ET CIT 03	12/31	20181231	SAA	EN COURS
311153	LA CHATAIGNERAIE	12/31	20171231	SAA	1202203877
049320	LA SIGNALIQUUE DE A A Z	12/31	20171231	SAA	1201981270
100413	LABORATOIRES THEA	12/31	20131231	SAA	1202083909
174027	LARZAT & MEYRONNE	09/30	20180930	SAA	1202208148
174201	LE COMPTOIR DE L'IMAGE	12/31	20110930	SAA	1202207293
310759	LES ENFANTS DU PARC	12/31	20181231	SAA	1202203842
345636	LTA	09/30	20190930	SAA	EN COURS
311956	M.B. MOREL BELLEIN	12/31	20181231	SAA	1202020988
345638	MANUFACTURE BOURBONNAISE DE MAROQUINERIE-MBM	12/31	20151231	SAA	1202127450
345637	MARIE	12/31	20171231	SAA	1202258784
346775	MEDIC AUVERGNE	12/31	20193112	SAA	1202311655
354516	MEYCAF	12/31	20201231	SAA	1202350103
100411	MOREL TRAITEMENT THERMIQUE SAS	12/31	20181231	SAA	1202020996
100404	NEYRIAL HAUTE TECHNOLOGIE NHT	09/30	20130930	SAA	1202083880
345639	NSE PARTICIPATION	12/31	20181231	SAA	1202206888
344884	NUTRAVITA	12/31	20181231	SAA	1202284658
347298	OFTADIRECT	12/31	20201231	SAA	1202318725
345640	OGEV VICHY	08/31	20180831	SAA	1202240891
047124	OPTICIEN GIRD	10/31	20170331	SAA	1100038486
173051	PHYTOSYNTHESE	03/31	20150331	SAA	1202250134
174035	PLANNING FAMILIAL	12/31	20141231	SAA	1202306182
345641	QI DEVELOPPEMENT	12/31	20171231	SAA	12022233801
046180	R 3 I	09/30	20180930	SAA	1202028328
353390	R3I LYON	09/30	20210930	SAA	1202344810
353381	R3I PROMOTION	09/30	20210930	SAA	1202344795
173060	REGIONALE AUVERGNE CEMEA	12/31	20181231	SAA	1202284581
007730	RG PONGE	08/31	20120831	SAA	1202153380
100128	ROYAT CHAMALIERES TOURISME	12/31	20190931	SAA	1202203873
048200	RP MANAGEMENT	10/31	20161030	SAA	1100030074
048408	RVO AUTOMOBILES	12/31	20171231	SAA	1100049519
100443	SA T2A	08/31	20100831	SAA	1202102205
005048	SABLIERE DE CHAPPEES	12/31	20171231	SAA	1202250177
343822	SAPEC	10/31	20191031	SAA	1202321380
045515	SASF	09/30	20120930	SAA	1201979711
345642	SAUVEZ LA MAISON D'ALBERT LONDRES	12/31	20171231	SAA	1202237013
345770	SCHMITT VOYAGES	12/31	20181231	SAA	1202277232
354201	SCIERIE DU MILEU	12/31	20201231	SAA	EN COURS
049895	SELINED 83	12/31	20151231	SAA	1202143452
049779	SEM VOLCANS	12/31	20171231	SAA	1201980745
348235	SEMPAM	12/31	20191231	SAA	EN COURS
100442	SIRR	12/31	20141231	SAA	1202102141
005057	SOFFRA INOX	12/31	20151231	SAA	01004514
173032	SOHPAM	12/31	20151231	SAA	1202208038
311155	SPL SAVOISIRS	12/31	20171231	SAA	1202224889
345647	TBMD JOUR DE FETE	12/31	20181231	SAA	11200534387
174010	TECHNABAT	08/31	20190831	SAA	1202240996
345843	TERTIAIRE FORMATION CONSEIL	12/31	20181231	SAA	1201988729
042200	THEA HOLDING	12/31	20131231	SAA	1202020989
005740	TRANSPORTS BORIE	12/31	20171231	SAA	1202209429
347181	TRANSPORTS EN COMMUN SEYT	12/31	20193112	SAA	1202306018
005488	VOYAGES MAISONNEUVE	12/31	20151231	SAA	1200867480
005045	XXI REPRO	09/30	20150930	SAA	01004955

ANNEXE 3 BIS : LISTE DES MANDATS DE CAC SUPPLEANT

N° CNCC	Entité contrôlée
1202285265	MIREPOIX DISTRIBUTION
1202242446	LYON COMMERCE INTERNATIONAL
1202235466	AUVALIE INNOVATION
1202235465	AUVALIE EUROPE
1202233560	QUALIDATA
1202231805	IMAGIN'
1202218208	SCI GALLINE
1202218190	SCI GAITE BELLECOMBE
1202218157	SCI CONDORCET GALLINE
1202218100	FEDERATION BTP RHONE
1202218078	EURL BTP SERVICES
1202218049	ASSOCIATION RHONINSERIM BTP
1202217858	ASSOCIATION CLOC BTP
1202217849	ASSOCIATION BTP DEVELOPPEMENT
1202210700	HEF
1202193932	CLIMCO
1202086226	COMPAGNIE D'ETUDES ET PLASTIQUES
1202044095	AXE TP
1202008130	CERMA



ANNEXE 4

**LISTE DES SALAIRES
DE LA SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE**

Virginie BONNEMOY
Myriam BOREL
Thomas NIZIER
Thibault VAILLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' or 'D'.

ETAT D'ENDETTEMENT**SEGECO AUDIT AUVERGNE**

483 725 560 R.C.S. LE PUY-EN-VELAY

Greffe du Tribunal de Commerce de LE PUY-EN-VELAY

unp0000137

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DELIVRE ET CERTIFIE PAR LE GREFFIERRECEVOIR
PAR
COURRIER

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE REVELENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

TYPE D'INSCRIPTION	FICHIER À JOUR AU
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	06/07/2016
Privilèges du Trésor Public	06/07/2016
Protêts	06/07/2016
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	11/07/2016
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	06/07/2016
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	06/07/2016
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	06/07/2016
Déclarations de créances	06/07/2016
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	06/07/2016
Publicité de contrats de location	06/07/2016
Publicité de clauses de réserve de propriété	06/07/2016
Gage des stocks	11/07/2016
Warrants	11/07/2016
Prêts et délais	06/07/2016
Biens inaliénables	06/07/2016

ANNEXE 5**ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS
DE LA SOCIETE SEGECO AUDIT AUVERGNE**